

ACTES DE
COLLOQUE

Paris, 12-13 décembre 1994

Cemagref INRA

Agriculteurs, agricultures et forêts

Cemagref
EDITIONS

Agriculteurs, agricultures et forêts

Actes du colloque
Paris - 12 et 13 décembre 1994

Dans la même collection aux éditions du Cemagref (prix TTC)

- Recherche et société, 10 ans d'expérience du Cemagref, oct. 1991, Paris, ISBN 2-85362-256-8, 1991, 204 p. - 200 F

Équipements agricoles et alimentaires

- Equipements en production végétale et réduction des pollutions, 1994, ISBN 2-85362-405-6, 1995, 96 p. - 150 F
- Plastiques et environnement, 1994, ISBN 2-85362-396-4, 52 p. - 100 F
- Maîtrise et prévention des pollutions dues aux élevages, *SIMA 94*, Paris, ISBN 2-85362-349-1, 148 p. - 200 F
- La conduite autonome des engins agricoles, *SIMA 92*, Paris, ISBN 2-85362-266-5, 1993, 152 p. - 200 F
- L'application de l'analyse d'images dans l'agro-industrie. De la production à la transformation des produits agricoles, 28 sept. 1994, Montpellier, ISBN 2-85362-372-6, 144 p. - 180 F
- Use of on-machine vision systems for the agricultural and bio-industries. Systèmes de vision embarqués pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, sept. 1991, Montpellier, ISBN 2-85362-279-7, 1992, 176 p. - 200 F
- Du concept de BVRE à celui de zone atelier dans les recherches menées en eaux continentales, 1994, Paris, ISBN 2-85362-400-5, 228 p. - 200 F

Équipement pour l'eau et l'environnement

- Proceedings of the "Pierre Beghin" international workshop on rapid gravitational mass movements. Actes de l'atelier international "Pierre Beghin" sur les mouvements gravitaires rapides, 1993, ISBN 2-85362-411-0, 1995, 356 p. - 280 F.
- Workshop on subsurface drainage simulation models. Atelier sur les modèles de simulation du drainage, 4-5 sept. 1993, La Haye, ISBN 2-85362-338-6, 1993, 338 p. - 150 F
- Drainage agricole, fév. 1990, Le Caire, ISBN 2-85362-220-7, 1991, 340 p. - 220 F

Gestion des milieux aquatiques

- ACIPENSER, colloque international sur l'esturgeon, oct. 1989, Bordeaux, ISBN 2-85362-208-8, 1991, 520 p. - 350 F
- Measures for success. Metrology and instrumentation in aquaculture management. Mesures pour le succès. Métrologie et instrumentation appliquées à la gestion en aquaculture, *Aquaculture Bordeaux 94*, ISBN 2-85362-373-4, 328 p. - 275 F
- Atelier international sur les bases biologiques de l'aquaculture des siluriformes. International workshop on the biological bases for aquaculture of siluriformes, 1994, Montpellier, ISBN 2-85362-365-3, 194 p. - 150 F
- Dysfonctionnements biologiques dans les stations d'épuration en boues activées, 21 oct. 1994, Lyon, ISBN 2-85362-381-5, 82 p. - 200 F
- Congrès international sur le traitement des effluents vinicoles. International specialized conference on winery wastewaters, 20 - 24 juin 1994, Narbonne / Epemay, ISBN 2-85362-366-1, 296 p. - 200 F

Gestion des territoires

- Quelle mécanisation pour la forêt de demain ?, *SIMA 93*, Paris, ISBN 2-85362-324-6, 1993, 192 p. - 200 F
- Ressources naturelles et développement montagnard, *SAM 92*, Grenoble, ISBN 2-85362-310-6, 1993, 154 p. - 200 F
- Montagne = Qualité ?, *SAM 92*, Grenoble, ISBN 2-85362-332-7, 1993, 68 p. - 150 F
- Territoires ruraux et développement. Quel rôle pour la recherche, 28 avril 1994, Paris, ISBN 2-85362-367-X, 246 p. - 170 F
- Thermal remote sensing of the energy and water balance over vegetation in conjunction with other sensors. Télédétection infrarouge thermique des échanges énergétiques et hydriques de la végétation en combinaison avec d'autres capteurs, sept. 1993, La Londe Les Maures, ISBN 2-85362-371-8, 330 p. - 275 F

Actes du colloque **Agriculteurs, agricultures et forêts**. 12-13 décembre 1994. Coordination de l'édition : F. Cailliez - Suivi d'édition : V. Goulette - Maquette de couverture : F. Cédra.

Impression et façonnage : imprimerie Louis Jean, 05003 Gap - Diffusion : Cemagref-Dicova, BP 22, 92162 Antony Cedex - Diffusion aux libraires : TEC et DOC Lavoisier, 19 rue de Provigny, 94236 Cachan Cedex (c) Cemagref, ISBN 2-85362-414-5, dépôt légal : 2^e trimestre 1995 - Prix : 190 F

Colloque

Agriculteurs, agricultures et forêts

Paris, 12 et 13 décembre 1994

Coordination scientifique :

Francis Cailliez

Chef adjoint du département des Recherches forestières
INRA Paris

Jean Cavailhes

Chef du département Economie et sociologie rurale
INRA Dijon

Bernard Hubert

Chef du département Systèmes agraires et développement
INRA Avignon

François-Xavier de Montard

Département Agronomie
INRA Clermont-Ferrand

Jean-Luc Guitton

Chef de la division Techniques forestières
Cemagref Clermont-Ferrand

Daniel Terrasson

Chef du département Gestion des territoires
Cemagref Antony

Sommaire

Introduction	7
--------------------	---

Première partie

Contexte social et économique

Processus historique de dissociation de l'agriculture et de la forêt <i>O. Nougarede</i>	11
Relations actuelles agriculture-forêt en France : bilan statistique et socio-économique <i>D. Normandin</i>	19

Deuxième partie

Problèmes et questions de recherche

Systemes écologiques – Biodiversité

Biodiversité et forêt paysanne : de la théorie à la pratique <i>G. Balent, M. Deconchat</i>	37
Boisements spontanés feuillus en montagne : dynamique et gestion <i>J.-J. Brun</i>	49

Externalités et forêt

Utilités de la forêt autres que la production de matière première : problématique économique <i>D. Normandin</i>	59
Peuplier, agriculture et paysages <i>S. Le Floch</i>	73

Systemes hydrauliques et systemes agraires

Développement du boisement dans un système agraire soumis à des contraintes de qualité de l'eau souterraine <i>J.-P. Deffontaines</i>	83
---	----

Structures linéaires boisées : environnement physique et agronomique, méthodes et perspectives d'étude des transferts <i>P. Merot, S. Reyne, J. Baudry</i>	89
Conception de zone de filtration des eaux effluentes de parcelles agricoles : approche bibliographique <i>G. Balent, M. Deconchat</i>	119

Sylvicultures

Relations entre gestion et structure dans les systèmes boisés d'exploitations agricoles <i>A. Cabanettes, J.-P. Guyon</i>	133
Culture d'arbres à bois précieux <i>J.-L. Guitton</i>	141
Conduite de l'herbe et des cultures en association avec des arbres forestiers <i>F.-X. de Montard</i>	151

Troisième partie

Outils et modèles

Fonctionnement écophysiological des arbres en association <i>F. Bussière, H. Sinoquet, P. Cruz, H. Ozier-Lafontaine, R. Tournebize</i>	163
Quelques résultats d'économie relatifs à la gestion de la forêt paysanne : définition de trois pistes de recherche <i>J.-P. Terreaux</i>	181
Téledétection et approches spatialisées appliquées à la forêt <i>G. Lechapt</i>	195
Modélisation de systèmes agroforestiers <i>M. Etienne, D. Auclair</i>	203



Introduction

Ce recueil de textes présente les communications qui ont été faites au séminaire "Agriculteurs, agricultures et forêts" du 13 décembre 1994, organisé conjointement par l'INRA et le *Cemagref* à Paris. Il s'agit pour les organisateurs de rendre accessible cet ensemble d'exposés aux participants du séminaire, dans l'état où les auteurs les ont transmis, afin de garder la mémoire des réflexions présentées au cours de ces deux journées, qui marquent une étape dans le processus d'élaboration d'un programme de recherche à l'initiative de l'INRA et du *Cemagref*.

En effet, l'INRA a engagé depuis trois ans une réflexion sur les questions de recherche soulevées par la forêt paysanne et l'agroforesterie. Du côté du *Cemagref*, un programme agroforestier existe depuis 1988, et plus récemment une réflexion globale a été conduite à l'occasion de la création du département "Gestion des territoires". La forêt paysanne, ayant fait jusqu'à présent l'objet de peu d'attention de la part de la recherche publique, mérite un nouveau regard dans le contexte des nouvelles orientations de politique agricole, qui accordent une place importante à la diversification des activités des exploitants agricoles. L'agroforesterie est souvent perçue comme une alternative au reboisement exclusif des terres agricoles, qui est l'objet de mesures incitatives dans le cadre de la nouvelle politique agricole communautaire ; elle bénéficie d'une image attrayante du fait de son relatif développement dans de nombreux pays tropicaux, voire dans quelques pays tempérés comme la Nouvelle Zélande ou la Chine, dans des conditions économiques, sociales, culturelles et foncières souvent bien différentes de celles rencontrées dans la plupart des régions françaises.

Il nous a paru indispensable de commencer toute activité de programmation de recherches dans ce domaine par une identification et une connaissance du champ de recherche concerné, de façon à s'assurer de la pertinence et de l'étendue des problèmes posés par le développement ou l'introduction d'activités forestières dans des exploitations agricoles, et leurs effets sur l'organisation du travail, l'affectation des terres et du capital et l'intégration à des filières de commercialisation ; il s'agit également d'en apprécier les conséquences sur des niveaux d'organisation englobants, comme l'espace rural local, en termes de paysages, de biodiversité ou de circulation des eaux. Quelles sont effectivement les questions de recherche pertinentes derrière ces problèmes, comment identifier celles qui sont prioritaires et qui correspondent à nos compétences ou à celles des partenaires que nous pouvons mobiliser ? C'est pour contribuer à ces réflexions qu'une première incitation financière, modeste, a permis à des chercheurs de l'INRA de réaliser des revues bibliographiques ou d'engager des travaux préliminaires, dont ils rendent compte ici. Il s'agit bien de construire un programme de recherche, en collaboration entre le *Cemagref* et l'INRA, faisant l'objet d'une Action incitative programmée, dès 1995 ; c'est pourquoi, nous avons également demandé à nos collègues du *Cemagref* de venir nous faire part de leur expérience et de leurs intentions dans cette voie.

Le Comité d'organisation

*F. Cailliez, J. Cavailhès, B. Hubert,
F.-X. de Montard, D. Terrasson*

Première partie

**Contexte social
et économique**

Processus historique de dissociation de l'agriculture et de la forêt

Olivier Nougarede

INRA – Station d'Économie et de sociologie rurales
63-65 bd. de Brandebourg – 94205 Ivry Cedex
Tél. (1) 49 59 69 00 – Fax (1) 46 70 41 13

Fondées sur l'articulation de la culture et de l'élevage, les civilisations rurales européennes se sont développées au détriment des forêts. Les relations entre l'agriculture et la forêt se sont mises alors à dépendre des oscillations de la démographie. Sous l'Ancien Régime, l'existence de droits d'usage permettait d'associer les espaces boisés à l'économie rurale, notamment pour la production de l'indispensable fumure. Les droits d'essartage, d'affouage, de bois mort et de mort-bois, de marronnage, de pâturage et de cueillette inséraient, non sans conflits, les forêts dans les systèmes agraires. Finages et bois formaient ainsi deux mondes séparés, mais étroitement imbriqués.

Du XIX^e siècle à nos jours, s'est opéré un long processus de dissociation de la forêt et de l'agriculture. Pour permettre l'essor économique et industriel, il fallait à la fois favoriser le développement d'une agriculture marchande intensive, et créer à long terme des ressources ligneuses. Il a donc été nécessaire de réaliser la première, puis la deuxième "révolution agricole", de limiter les droits d'usage en forêt, et de donner d'autres objectifs de production à la sylviculture. Subséquemment, en un siècle et demi, les administrations, les savoir, les législations, les activités, et les espaces agricoles et forestiers ont été progressivement séparés. Mais aujourd'hui, cette dissociation semble être remise en cause.

La séparation administrative, scientifique et juridique

A la veille de la Révolution, les forêts sont dans une situation au moins aussi mauvaise qu'elles n'étaient avant l'Ordonnance de Colbert. Le Contrôleur Général des Finances, Calonne, déclare que *"la plupart des forêts du Roi sont dans un état de dégradation manifeste"*, et que *"l'amour de Sa Majesté pour ses peuples influe dans les changements qu'elle veut faire à l'administration des forêts"*.

Mais c'est déjà trop tard. Dès l'été 1789, les paysans se ruent en forêt, parfois même sous forme d'attroupements armés. C'est une revanche contre toutes les brimades et les spoliations perpétrées auparavant par les nobles et l'administration. Le changement de régime, le départ des émigrés, l'expropriation du clergé, et la désagrégation des Maîtrises font que tout devient possible: vols de bois, défrichements abusifs, appropriations sauvages, introductions de chèvres, etc.

Alors, la surexploitation chronique des forêts s'aggrave. Les ruraux, par esprit de revanche et par nécessité, font des prélèvements immodérés, facilités par la négligence des gardes et tolérés par la compréhension des autorités locales. De plus, en cette période de guerre, les marchands de bois et les *"bandes noires"* suscitent des abattis spéculatifs pour satisfaire les besoins en bois croissants des industriels, des militaires, et des villes.

Dans ce contexte de désorganisation administrative, les peuplements souffrent car l'affirmation du droit de propriété individuelle permet aux détenteurs de forêts d'en user et d'en abuser comme ils l'entendent. Cependant, même si localement des prélèvements excessifs sont commis, si le partage et le défrichement partiel des communaux augmentent la pression du bétail dans les sous-bois, si certains acquéreurs de biens nationaux les coupent à blanc avant de le défricher, la surface forestière ne diminue guère: on l'estime, en 1823 comme en 1789, à environ 8.100.000 hectares.

Par contre, le statut juridique des forêts change par la nationalisation des terres royales, la confiscation des bois du clergé et des émigrés vendus comme biens nationaux, et la création des propriétés communales. De même les écrits législatifs sur la forêt pullulent: après l'abolition progressive de l'Ordonnance et des Maîtrises, un projet de code forestier est présenté en 1799; les droits d'usage deviennent des "*servitudes usagères*" dont quiconque peut se libérer; les infractions forestières cessent d'être des délits de droits pour devenir des délits de biens assimilés aux vols, et sont donc plus sévèrement réprimées. Une Conservation Générale des Forêts est mise en place en 1801.

Cette période voit ainsi la poursuite, sous d'autres formes, de l'éternel conflit entre usagers et propriétaires et révèle l'importance des bois dans l'équilibre des systèmes agraires. Mais, c'est aussi celle où s'élaborent les schèmes idéologiques et les modèles techniques ou administratifs qui vont être mis en oeuvre au XIX^e siècle.

A partir de 1822, une commission élabore une nouvelle législation. Le Code Forestier, promulgué le 31 Mai 1827, doit permettre à l'État de "*reconstituer et de protéger le patrimoine forestier national*". Il entérine une conception de la propriété, héritée de la Révolution, qui est très défavorable aux ruraux: seules les servitudes usagères justifiées par des titres sont reconnues, et des procédures juridiques sont élaborées pour pouvoir s'en libérer aisément. Pour tenir compte des services indirects rendus par la sylve, des mesures sont prises pour limiter les défrichements en forêt privée; les forêts royales doivent être aménagées "*dans l'intérêt des produits en matière et de l'éducation des futaies*"; les bois communaux et sectionnaux "*reconnus susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière*" doivent être soumis au régime forestier, leur gestion étant confiée à l'administration. Les collectivités rurales n'ont ainsi plus que la propriété formelle de leurs propres bois, où le pâturage est interdit.

Mais, si l'Administration Forestière se situe dans la continuité nostalgique des Maîtrises, elle est aussi devenue moderne et savante. Ses cadres ne sont plus des officiers ayant hérité d'une charge ou l'ayant acquise, mais des ingénieurs formés dans la nouvelle école de Nancy créée en 1824. Des savants formés outre-Rhin, comme Baudrillart et Lorentz, puis Parade, sont à l'origine d'une sylviculture nouvelle. Rejetant la méthode allemande de régénération par coupe rase et plantation, ils prônent la futaie régulière avec régénération naturelle, adjoignant aux coupes d'amélioration des éclaircies pour dégager les arbres porte-graines et laisser aux jeunes semis suffisamment d'espace et de lumière; de plus, ils encouragent la conversion des taillis et taillis-sous-futaie en futaies. Enseignée à Nancy, cette "science" est présentée comme la seule gestion rationnelle des peuplements: elle devient la sylviculture officielle qui s'oppose aux traitements traditionnels "barbares".

L'État s'est ainsi doté d'un corps de spécialistes, ayant toujours en vue l'intérêt général, apte à penser au long terme, et armé d'un incontestable savoir, qui, seul, peut se charger de tirer parti du patrimoine forestier sans en compromettre l'avenir. Mais, ce développement autonome de la science forestière amène à concevoir la sylviculture indépendamment de la mise en valeur agricole et des pratiques paysannes. De plus, comme l'existence d'un droit forestier spécifique crée une séparation juridique entre la forêt et le reste de l'espace rural, le Code Forestier va initier une longue offensive contre les ruraux et leurs activités.

La dissociation spatiale des activités agricoles et forestières

Dans un monde rural "gorgé d'hommes", l'État, avec sa législation et son administration toutes neuves, entreprend une action systématique et autoritaire: il veut cantonner les droits existant sur les forêts domaniales, limiter les empiétements des riverains, contrôler les affouages, évincer les troupeaux des sous-bois, et imposer aux forêts soumises les traitements de la sylviculture officielle. Convaincus d'avoir le droit et la science avec eux, les agents de terrain sont chargés d'imposer cette "saine gestion" des massifs, en ayant sous leurs ordres des préposés chargés de "surveiller et punir". L'application du code forestier provoque alors un déluge de procès-verbaux, réprimant les délits, et une avalanche de brimades, entretenant longtemps un climat social agité.

Dans les campagnes où le pastoralisme reste longtemps vital, comme en montagne, la contestation des soumissions est forte: de la pétition, on passe rapidement à la manifestation, puis aux voies de fait contre les gardes et même aux incendies et aux assassinats. Lors des vacances temporaires du pouvoir, comme en 1830 et en 1848-1852, les pratiques usagères renaissent de plus belle, parfois imposées par les armes. Des troubles agitent ainsi plusieurs départements du Massif Central ou des Alpes, mais aussi des régions de plaine comme l'Orléanais, la Meuse ou l'Yonne. En Ariège, la "Guerre des Demoiselles" est même une véritable insurrection populaire.

Mais l'État a pour devoir de maintenir la paix sociale, d'arbitrer les conflits, de ménager les intérêts. Aussi, lors des changements de régime, l'administration est plus ou moins contrainte de lâcher du lest: "*des terrains boisés ou non, nécessaires à l'exercice du pâturage*" sont distraits du régime forestier en 1849 comme en 1853. A cette date, l'État dénonce même l'excès de zèle des forestiers; le Directeur général des forêts déclare: "*Des rapports parvenus au Ministère des Finances représentent les populations des pays de montagnes, comme étant réduites à un état de souffrance et de misère excessive par les prescriptions rigoureuses du Code. Considérant comme impératifs les termes de l'article 90, selon lequel on doit classer, non seulement les bois susceptibles d'aménagement, mais encore les parcours qui peuvent être convertis en bois et aménagés, on aurait donné au régime conservateur une extension trop grande*". Et, pour "*donner satisfaction aux besoins locaux tout en maintenant l'autorité du Code, sur tous les points où l'application en sera profitable*", des terrains sont distraits du régime forestier dans plusieurs départements du Midi et de l'Est. Ces distractions se poursuivront un peu partout pendant la première moitié du Second Empire.

Face à la résistance populaire, l'administration est donc contrainte de rechercher des compromis. Et ce, d'autant plus que les aliénations contemporaines de forêts royales, pour des raisons budgétaires, paraissent contradictoires à la volonté de soumettre les bois communaux pour les soustraire à "*l'incurie des particuliers*". Aussi, le pâturage est souvent toléré dans les forêts défensables et les aménagements tiennent progressivement compte des contraintes du milieu naturel et social, et non plus seulement du dogme forestier. Finalement, bon nombre de communautés rurales réussissent à imposer le maintien de certaines de leurs pratiques forestières et acceptent alors la soumission de leur patrimoine boisé.

Cette période correspond à une offensive généralisée contre les systèmes agro-pastoraux. Partout où une majorité de propriétaires le demandent, les biens communaux sont aliénés. Ainsi, en Gironde et dans les Landes, les concessions puis les ventes de landes communales se multiplient; le prix de la résine augmentant, ces terrains privatisés sont reboisés. D'autre part, de 1850 à 1875, des terres vaines non boisées appartenant à l'État autour de forêts domaniales, les "*vagues*", sur lesquelles les riverains possèdent des droits, sont aliénées, après suppression des servitudes, à la grande déception des usagers.

Après cette "guerre" contre les droits d'usage, le Second Empire lance une véritable offensive de reboisement. Au nom du discours sur les bienfaits de la forêt et les méfaits du déboisement, l'État charge ses ingénieurs de maîtriser l'eau par la forêt, en favorisant le reboisement de terrains pastoraux, en plaine et en montagne.

Après des initiatives personnelles de Napoléon III qui crée des domaines impériaux modèles, le corps des Ponts et chaussées est chargé, en 1857, d'assainir les landes humides de Gascogne et de Sologne. Après drainage, les communes sont invitées, pour se procurer des finances, à privatiser leurs biens collectifs que les nouveaux propriétaires sèment en pins. De plus, la stérile Champagne pouilleuse est couverte de camps militaires et surtout de pinèdes qui doivent attirer les pluies. Ces opérations aboutirent à la création de près de 2.000.000 d'hectares de peuplements résineux aux dépens de terrains pastoraux. Dans les Landes, les exclus de ce processus sont alors tenus pour responsables des incendies qui ravagent le nouveau massif au début des années 1870.

En 1860, l'administration des Eaux et Forêts est chargée de reboiser les montagnes et de mettre fin au surpâturage afin de protéger les plaines contre les inondations, les vallées contre les crues torrentielles, et les pentes contre l'érosion. Les propriétaires reçoivent des subventions pour reboiser: s'ils refusent, ils sont expropriés. L'État soumet et reboise à ses frais des communaux, avant de les gérer jusqu'à la récupération des fonds engagés. L'instauration de près de 1.200.000 hectares de périmètres de reboisement (obligatoires ou facultatifs) provoque de nouvelles levées de fourches, car ce sont les principales ressources fourragères estivales des montagnards qui sont visées. La guerre entre forestiers "éclairés" et ruraux "routiniers" reprend donc lorsque les forestiers sortent des bois pour s'attaquer aux pâturages. Aussi, très vite, l'administration doit modérer ses ambitions. Une loi complémentaire de 1864 permet de substituer dans certains cas l'engazonnement des pentes à leur reboisement. Mais, toutes ces mesures sont aussi impopulaires que peu efficaces: en 1870, seule une vingtaine de milliers d'hectares est reboisée.

Sous la Troisième République, les méthodes coercitives des forestiers entrent en contradiction avec les intérêts de gouvernements soumis à la sanction du suffrage universel. En 1882, une nouvelle loi sur la Restauration des Terrains de Montagne limite le reboisement aux terrains où "*les dangers sont nés et actuels*" : l'action est circonscrite aux bassins versants des torrents, aux terrains en mouvement et, accessoirement, aux couloirs d'avalanches. Avec la "mise en défens" des parcours et le génie civil, le reboisement n'est plus qu'un moyen d'enrayer ces menaces, non une fin en soi. Chaque périmètre ne peut être créé qu'après le vote d'une loi: pour reboiser sans mécontenter les ruraux, le dogmatisme doit laisser place à la diplomatie, la "langue de bois" à la persuasion des notables, la contrainte à l'incitation vis à vis des propriétaires. Finalement les transformations de l'agriculture permettront progressivement aux forestiers d'outrepasser la loi, reboisant en son nom tous les terrains qu'ils ont l'opportunité d'acheter quand leur budget le leur permet. A des reboisements réellement conçus pour protéger les personnes et les biens contre les catastrophes naturelles, s'ajoutent de nombreuses plantations ayant des objectifs économiques: des reboisements de substitution sont ainsi rendus possibles par la crise de la grande propriété absentéiste et le déclin des systèmes agro-pastoraux.

En 1913, une nouvelle loi ne se contente plus d'interventions ponctuelles curatives et prescrit une protection préventive visant la régularisation du régime des eaux. Paradoxalement, ce retour de la possibilité de contraindre, que réclament les forestiers depuis trente ans, est alors inutile. La crise des systèmes agraires traditionnels a fait cesser le surpâturage, et libère des terres. Le reboisement n'est plus qu'un problème technique et budgétaire. En 1925, 178.000 ha ont été reboisés dans des périmètres, mais ce n'est que 15% de l'objectif fixé en 1860!

Bien que certains forestiers, comme Calvet, Briot, Fabre, etc., estimant qu'il fallait à la fois restaurer les montagnes et maintenir leur population, recherchaient un équilibre idéal entre surfaces forestières, agricoles, et pastorales, les forêts, ayant reçu pour fonction le maintien des

équilibres naturels, ont été séparées de leur environnement agricole. L'État s'estimant seul capable de concilier les pratiques individuelles avec l'intérêt général, tout s'est passé comme si la sylviculture était une activité trop importante pour être confiée aux paysans. Cette période est à l'origine des "clichés" sur l'inéluctable concurrence entre l'agriculture et la forêt et sur l'antagonisme atavique entre les agriculteurs et les forestiers. Ces derniers vont longtemps estimer que les paysans sont des dendroclastes invétérés; et pour beaucoup de ceux-ci, toute forêt symbolise une dépossession du territoire, tout reboisement provoque le déclin de l'agriculture, tout forestier est un agrophage.

Ou l'économie favorise aussi la dissociation

Durant la première moitié du XIX^e siècle, le développement industriel et urbain était fondé essentiellement sur l'utilisation du bois comme combustible. Son prix augmentait alors deux fois plus vite que celui des autres matières premières. Cette mobilisation croissante des produits forestiers pour le marché induisit l'exacerbation des contestations entre propriétaires et usagers.

Progressivement, avec le développement du rail, le charbon de terre se substitue au bois de feu et au charbon de bois. Si d'autres utilisations anciennes des ressources ligneuses (bois de marine remplacé par l'acier) sont aussi en déclin, il y a par contre une demande croissante de certains produits traditionnels (bois d'œuvre et de menuiserie) ou nouveaux (traverses de chemin de fer, poteaux, étais de mines, résine, etc.). Cette mutation des débouchés de la forêt nécessite une transformation radicale de la gestion des peuplements et l'introduction d'essences nouvelles. A la place des anciens traitements il faut pratiquer une sylviculture fournissant au marché les produits dont la demande est en progression; le bois de chauffage et le charbon de bois n'étant plus que des sous-produits, la conversion des taillis en futaies se généralise. Désormais, il n'y a plus seulement concurrence entre droits d'usage et besoins des manufactures, il y a aussi incompatibilité entre les pratiques sylvicoles que supposent ces droits et celles qu'exige la mise en valeur industrielle des forêts.

Ainsi, le marché des produits forestiers contribue aussi à chasser les paysans des bois.

A des dates et selon des rythmes et des formes différents, l'insertion de la paysannerie dans l'économie marchande induit aussi de nouveaux rapports entre l'agriculture et la forêt. L'amélioration des routes et le chemin de fer créent, dès le Second Empire, les conditions d'un marché agricole national: la nécessité de produire du grain partout est progressivement révolue, quoique dans les régions pauvres encore surpeuplées, la première révolution agricole se fasse longtemps attendre. Sous la Troisième République se mettent en place de nouveaux modes de mise en valeur: beaucoup d'agriculteurs adoptent des systèmes de polyculture-élevage intensifs qui augmentent les rendements sans compromettre les ressources forestières, tandis que les paysans pauvres, qui sollicitaient le plus les forêts, laissent émigrer leurs enfants avant de disparaître eux-mêmes. Après la période conflictuelle, l'administration forestière peut alors aider les propriétaires à se libérer des droits d'usage, en "épurer" forêts domaniales et soumises, adapter la gestion des peuplements aux orientations nouvelles du marché, et parfois même reboiser des landes, sans avoir à heurter de front les intérêts des ruraux. Certes dans de médiocres forêts non soumises, les pratiques anciennes perdurent encore; l'affouage et le pâturage se maintiennent sous contrôle administratif dans quelques forêts soumises; mais les forestiers tolèrent ces "survivances" en pensant qu'elles s'éteindront d'elles-mêmes.

Rattachée au Ministère de l'Agriculture, l'administration forestière, tout en restant "gendarme" et répressive, est aussi devenue technique et gestionnaire en expérimentant des méthodes de

reboisement, en aidant les paysans à intensifier et orienter vers le marché leurs systèmes de production, en inscrivant son action dans une perspective d'"aménagement" de l'ensemble du territoire rural.

L'agriculture n'ayant plus besoin des bois, la forêt s'est progressivement émancipée de la paysannerie, plus par consentement économique mutuel que par contrainte administrative

La forêt dévore l'espace agricole

Lorsque les conflits s'estompent à partir de la fin du XIX^e siècle, les surfaces boisées s'étendent. En bien des lieux, l'affouage est abandonné, les troupeaux sortent des sous-bois et le déclin du pastoralisme induit une progression des accrus boisés sur un saltus délaissé. La forêt se déploie dans les lacunes d'une mise en valeur agricole qui s'est détournée des bois: elle comble les vides laissés par les systèmes de production intensifs. Mais là où il n'y a ni espaces à grignoter, ni trous à boucher, la forêt ne progresse guère.

Durant Entre-deux Guerres, l'administration se préoccupe de l'augmentation chronique du prix du bois due à sa pénurie. Le développement de la fabrication du papier, par trituration de rondins de bois résineux, induit une demande nouvelle que la forêt française parvient mal à satisfaire. En 1920, elle considère que *"ce n'est plus seulement du point de vue de la protection des sols qu'il convient d'envisager (la forêt), mais encore et de plus, du point de vue de l'économie nationale"*. Mais, certains forestiers autour de Roger Ducamp, estiment qu'il ne faut *"reboiser qu'avec circonspection"*: *"vouloir de la forêt partout, et en particulier, là où il est possible d'avoir de beaux domaines pastoraux serait folie et serait coupable"*. Avec l'agronome Kuhnoltz-lordat, ils prônent la difficile recherche d'équilibres agrosylvopastoraux. Néanmoins, une politique incitative cherche alors à rendre le reboisement attrayant pour les particuliers: des subventions sont offertes, et dès 1934 les reboisements sont exonérés d'impôts fonciers pendant 30 ans. Comme la France ne produit qu'un quart du bois de pâte à papier qu'elle consomme, un "plan papetier" programme en 1939 les reboisements de production pouvant être réalisés dans les régions où l'agriculture libère des terres.

Finalement la loi du 30 septembre 1946 crée le Fonds Forestier National (F.F.N.). Ce compte spécial du Trésor, alimenté par une taxe parafiscale sur les produits d'exploitation forestière et de sciage, a pour but *"de financer toutes opérations susceptibles d'accroître les ressources forestières du pays ou encore de favoriser l'écoulement des produits forestiers"*. Depuis lors, pour reboiser un terrain, on peut obtenir des subventions, des prêts en numéraires, des contrats de travaux, et par la suite des primes. L'État mobilise ainsi les propriétaires fonciers pour gagner la bataille économique du bois.

Stimulée par l'action du F.F.N. et de ses agents, la forêt poursuit ainsi son emprise sur le territoire de certaines régions marginalisées par l'inégal développement de l'agriculture. Sur les exploitations paysannes, le "terrain perdu" est reboisé à l'aide de subventions quand il n'est pas investi par des peuplements spontanés. Mais cette reforestation agricole est relayée, surtout à partir des années 60, par une emprise forestière qui échappe au contrôle des paysans et des résidants. Dans les régions pauvres où bien des terres libérées par des exploitants sans successeurs n'ont pas trouvé preneur et se sont couvertes d'accrus, les paysans ont abandonné facilement à leurs cohéritiers les parcelles devenues inutilisables par l'agriculture moderne. Se croyant en mesure de gérer leurs biens "à distance", ces nouveaux citadins les reboisent, espérant éviter ainsi l'abandon pur et simple du patrimoine et du pays auxquels ils sont attachés. Ils le font d'autant plus aisément que le F.F.N. les incite maintenant à planter de plus grandes surfaces. Après avoir dispensé généreusement des subventions créant des "timbres-poste" forestiers, celui-ci adopte, vers le milieu des années soixante, une politique d'aide

financière sélective, visant à créer des "reboisements structurés", adaptés aux conditions modernes d'approvisionnement des industries du bois. Ainsi il suggère aux émigrés de "reboiser" tout leur patrimoine, et non plus seulement les parcelles dont personne ne veut. De fait, il incite aussi des investisseurs étrangers aux sociétés paysannes, notables ou spéculateurs divers, à se constituer acquéreurs de foncier: ces nouveaux propriétaires mobilisent alors au profit de la forêt des espaces potentiellement utiles à l'agriculture. Une concurrence se développe, non point entre l'agriculture et la forêt, mais entre des agriculteurs, plus assez nombreux et n'accumulant pas assez de capital pour maîtriser l'ensemble du territoire, et des propriétaires non résidents qui prennent cet espace en charge en fonction d'objectifs économiques ou de pratiques sociales (disposer d'un terrain de chasse par exemple), sans rapport avec les objectifs et les pratiques de la population locale.

Dans ces régions défavorisées, on a atteint le point ultime de la ségrégation des domaines agricoles et forestiers. La forêt entrave par sa progression toute reconversion de la mise en valeur agricole vers l'élevage extensif. Elle est devenue un mode conquérant d'occupation du sol, conçu en fonction d'objectifs économiques nationaux et contrôlé par des propriétaires, souvent absentéistes, qui utiliseront ailleurs les revenus éventuels de leurs plantations. Après l'avoir grignoté, la forêt dévore l'espace rural. Conscients de cette création de déséquilibres agrosylvopastoraux par excès de reboisements et de la réactivation du « *vieux conflit agriculture-forêt* », certains forestiers, comme Prax ou Gadant, prônèrent, dès les années 60, une articulation des politiques forestières et agricoles. En se coordonnant et en utilisant les notions de vocation des terres et de zonage, les services agricoles et forestiers tentèrent alors localement de réaliser des aménagements ruraux globaux. Cette recherche d'un consensus social aboutit à la promulgation, en 1985, de nouvelles lois foncière et forestière. Mais, actuellement, dans la nouvelle période de déprise agricole, c'est surtout la baisse des ressources financières du F.F.N. qui a permis d'éviter que ne se ravive le conflit.

Conclusion

Aujourd'hui, la France ne manque plus de bois. Grâce au F.F.N. et à ses 2 millions d'hectares reboisés, la forêt couvre maintenant environ 15 millions d'hectares et connaît une *"montée en puissance"*. Pourtant, le déficit de la balance commerciale de la filière-bois est croissant: d'après les chiffres, la faute en incombe apparemment moins à la production ligneuse qu'à l'industrie. Sa résorption dépend surtout du rétablissement de la compétitivité des industries d'ameublement et papetières. Mais, voulant masquer leurs propres carences, les industriels imputent le déficit commercial de la filière, soit aux *"structures obsolètes"* de la forêt privée, trop morcelée, trop peu productive, trop mal entretenue, trop imprégnée de valeurs symboliques, soit au *"secteur archaïque"* de l'exploitation forestière avec ses *"maquignons du bois"* incapables selon eux de bien mobiliser la ressource. Pour les industriels, la forêt est en effet moins un lieu où des sylviculteurs produisent une marchandise à transformer, qu'un *"gisement"* de matière première dans lequel ils puisent en fonction de leurs besoins. Une nouvelle menace plane donc sur la forêt: elle est due à la mésentente entre la sylviculture et l'industrie.

Après un siècle d'exode rural, les forêts ne sont plus menacées par d'éventuels prélèvements excessifs: on estime au contraire qu'environ un tiers de la ressource mobilisable ne l'est pas. Maintenant la déprise agricole nuit aux peuplements dont elle a permis l'installation. Des reboisements résineux installés à grand prix ne sont, faute de dégagements et d'éclaircies judicieux, que des friches forestières. Les sous-bois embroussaillés et l'enfrichement des

coups agricoles d'autrefois augmentent les risques de déclenchement et de propagation du feu. Ni l'intensification laitière, ni le "ranching", ni le tourisme, ni les plantations du F.F.N. n'ont réussi à maintenir une population suffisante pour préserver un minimum de vie sociale, maîtriser la végétation, et entretenir le paysage dans les régions marginalisées. Aujourd'hui, celles-ci "bénéficient" à la fois d'une agriculture sacrifiée et d'une forêt conquérante, d'un taux de population faible et d'un taux de boisement élevé. On est ainsi passé de la crainte d'une surexploitation du patrimoine forestier à celle d'une sous-exploitation chronique; de la peur des ruraux à celle du désert. Certes les agriculteurs possèdent 2 millions d'hectares de bois d'origine diverse. Mais, conçue comme réserve financière sur pied, sollicitée lors des coups durs et servant à diminuer les soultes versées aux cohéritiers, cette forêt paysanne ne le reste souvent pas longtemps. Morcelée, produisant surtout du bois de chauffage, et ne représentant qu'une faible surface, elle n'alimente guère l'industrie.

Pour entretenir, surveiller et protéger le patrimoine forestier national, ne faudrait-il pas que les habitants résiduels possèdent des bois et les exploitent, mais aussi qu'ils se procurent dans les forêts des "autres" des activités leur procurant sinon des revenus accessoires, du moins des bénéfices symboliques? Les agriculteurs ne devraient-ils pas aussi pouvoir, à temps perdu, valoriser les parcelles laissées pour compte par les marchands de bois et mobiliser les ressources potentielles de la forêt des "absents"? De nouveaux modèles de développement adaptés aux conditions écologiques et sociales de ces régions sont à inventer; ainsi, des "bricolages", méprisés mais concourant à la lutte contre le feu, tels que le pâturage en sous-bois ou la cueillette de menus produits, devraient être revalorisés et adaptés aux conditions nouvelles du marché. Des traitements sylvicoles performants et adaptés aux contraintes de la forêt paysanne restent à trouver: une agroforesterie intensive pourrait éviter en partie le gel des terres en permettant à des éleveurs d'être aussi des cultivateurs d'arbres.

Mais, même si les agriculteurs deviennent de "*bons propriétaires sylviculteurs*", ils ne pourront améliorer à eux seuls l'approvisionnement de la filière-bois. Ce n'est pas non plus dans les bois que l'on trouvera la solution à la déprise agricole. Cependant, si les paysans arrivent à tirer un meilleur parti du patrimoine arboré, ils contribueront à la protection et à la mobilisation des ressources ligneuses et ils permettront le maintien d'une activité économique et d'une vie sociale dans les campagnes. Après la "normalisation" de l'espace au nom du progrès, on doit rechercher la diversité des pratiques. Tout le monde a aujourd'hui intérêt à la célébration de retrouvailles conviviales entre la forêt et l'agriculture.

Pour en savoir plus

LARRERE (R.), NOUGAREDE (O.) – La forêt dans l'histoire des systèmes agraires: de la dissociation à la réinsertion. – *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, 1990, n° 15–16, pp. 11–38.

LARRERE (R.), NOUGAREDE (O.) – Des hommes et des forêts. – *Découvertes-Gallimard*, 1993, 128 p.

NOUGAREDE (O.) – Comment paysans et forestiers se perçurent mutuellement comme dendroclastes et agrophages. – *Communication au colloque européen de 1993: La Forêt, les Savoir et le Citoyen*, à paraître en 1995, 11p.

NOUGAREDE (O.) – L'équilibre agrosylvopastoral, premier essai de réconciliation entre l'agriculture et la forêt. – *Revue Forestière Française*, à paraître en 1994, 21p.